



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 6 mai 2019, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
monsieur John Husk, conseiller
monsieur William Morales, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Absence motivée :

madame Catherine Lassonde, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe
M. Denis Jauron, directeur, Service de l'urbanisme
M. Maxime Hébert-Tardif, directeur, Service des communications
M. Mathieu Audet, directeur de cabinet

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0431/05/19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur John Husk,
dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0432/05/19 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 avril 2019 et que tout semble conforme,

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0433/05/19 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 30 avril 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 avril 2019 et que tout semble conforme,

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière adjointe fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Réf. : Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe des mesures destinées aux municipalités ainsi que des engagements pris par le gouvernement concernant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025.

Réf. : Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que la Semaine de la municipalité aura lieu du 8 au 14 septembre 2019.

Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités

Réf. : Le ministère de l'Infrastructure et des Collectivités nous informe que le gouvernement du Canada fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.

Ministère des Transports

Réf. : Le ministère des Transports nous informe du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, subvention à l'exploitation 2017.

Réf. : Le ministère des Transports nous informe qu'il devance l'aide gouvernementale accordée aux organismes admissibles en 2019 – Volet exploitation du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

Réf. : Le ministère des Transports nous informe que nous recevrons de leur part, un premier versement relativement au Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2019.

Waste Management

Réf. : Waste Management nous informe du tonnage enfoui pour le 1^{er} trimestre de 2019 au lieu d'enfouissement technique de Drummondville.

Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec

Réf. : Réception d'une lettre du Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) félicitant monsieur Yves Beaurivage pour sa nomination au titre de directeur du Service de sécurité incendie et sécurité civile de la Ville de Drummondville.

0434/05/19 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 30 avril 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 30 avril 2019 est déposé aux archives de la Ville par monsieur Yves Grondin.

0435/05/19 Versement d'une aide financière correspondant à 0,10 \$ par citoyen, pour un montant total de 7 774 \$, au Fonds de secours pour les inondations du Québec de la Croix-Rouge

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une aide financière correspondant à 0,10 \$ par citoyen, pour un montant total de 7 774 \$, au Fonds de secours pour les inondations du Québec de la Croix-Rouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0436/05/19 Contribution de 1000 \$ pour l'activité de financement relative à la 13e édition du souper spectacle de la Fondation Sainte-Croix/Heriot qui se tiendra le 24 août 2019

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1000 \$ pour l'activité de financement relative à la 13^e édition du souper spectacle de la Fondation Sainte-Croix/Heriot qui se tiendra le 24 août 2019 au Centrexpo Cogeco Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0437/05/19 Versement de dons et commandites à la Maison Marie-Rivier de Drummondville (1 000 \$), à la chorale les Voix du Choeur de Drummondville (1 000 \$) et au Club de basketball du Centre-du-Québec (500 \$)

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement de commandites aux organismes suivants pour un montant total de 2 500 \$, réparti comme suit :

- La Maison Marie-Rivier de Drummondville pour le spectacle Rock’N’Nonne (1 000 \$);
- La chorale les Voix du Chœur de Drummondville pour le spectacle Rythm’ô Chœur (1 000 \$);
- Le Club de basketball du Centre-du-Québec pour les Finales provinciales de basketball en fauteuil roulant (500 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0438/05/19 Délégation du conseiller Daniel Pelletier à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) qui se tiendra les 24 et 25 mai 2019 à Trois-Rivières

Sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Daniel Pelletier à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) qui se tiendra les 24 et 25 mai 2019 à Trois-Rivières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0439/05/19 Signature d'une entente de principe à intervenir avec PG Solutions inc. pour une période de cinq ans, soit du 1er mars 2019 au 28 février 2024 (CV19-3447)

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que le trésorier ou à défaut le trésorier adjoint soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de principe à intervenir avec PG Solutions inc. pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0440/05/19 Acquisition de quatre serveurs VxRail pour la mise en place de la solution réseau hyperconvergée
(Regroupement d'achats DR16-REG-001)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville octroie le contrat pour l'acquisition de quatre serveurs VxRail de DELL pour la mise en place de la solution réseau hyperconvergée à la compagnie IT2GO Solutions, et ce, pour un montant de 220 697,23 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0441/05/19 Services professionnels - Analyse de trois (3) sites industriels
(Appel d'offres no DR19-DDP-023)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la soumission de la compagnie Les Services exp inc. au montant de 61 799,06 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0442/05/19 Fourniture d'émulsion asphaltique
(Appel d'offres no DR19-INV-020)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la soumission de la compagnie Les industries McAsphalt ltée au montant de 100 718,10 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0443/05/19 Architecture réseau - Fortiswitch
(Appel d'offres no DR19-INV-021)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la soumission de la compagnie Prival ODC inc. au montant de 88 918,81 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0444/05/19 Travaux de réfection d'infrastructures et de mise en valeur du noyau du quartier Saint-Joseph - Phase 2 : Construction d'un nouveau stationnement public
(Appel d'offres no DR19-PUB-004)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la soumission de la compagnie Lambert & Grenier inc. au montant de 835 821,29 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme, le tout conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0445/05/19 Travaux de réfection suite aux travaux d'excavation du Service des travaux publics
(Appel d'offres no DR19-PUB-027)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la soumission de la compagnie Lambert & Grenier inc. au montant de 346 069,00 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0446/05/19 Affichage, signalisation et identification de bâtiments, de parcs et d'entrées de ville
(Appel d'offres no DR19-PUB-031)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la soumission de la compagnie Enseignes André inc. au montant de 139 639,44 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0447/05/19 Fourniture et installation d'éclairage public 2019
(Appel d'offres no DR19-PUB-033)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la soumission de la compagnie Électro-système P.L. inc. au montant de 439 285,61 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0448/05/19 Service de tonte de fossés et de bassins de rétention
(Appel d'offres no DR19-PUB-037)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que soient retenues les soumissions suivantes :

Lot A : 9253-4015 Québec inc. au montant total annuel moyen de 87 744,32 \$ (taxes incluses);

Lot B : Les Entreprises Belle Rose inc. au montant total annuel moyen de 57 749,26 \$ (taxes incluses);

étant les plus basses soumissions reçues conformes.

Les documents d'appel d'offres, les soumissions et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0449/05/19 Aménagement de dos d'âne sur diverses rues existantes
(Appel d'offres no DR19-PUB-040)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la soumission de la compagnie Pavage Veilleux (1990) inc. au montant de 68 812,54 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0450/05/19 Service de sablage et de peinture des véhicules municipaux existants
(Appel d'offres no DR19-PUB-044)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que soient retenues les soumissions suivantes :

Lot A : P. et N. Lamoureux ltée au montant de 19 435,95 \$ (taxes incluses);

Lot B : P. et N. Lamoureux ltée au montant de 29 506,03 \$ (taxes incluses);

Lot C : P. et N. Lamoureux ltée au montant de 17 461,47 \$ (taxes incluses);

Lot D : P. et N. Lamoureux ltée au montant de 29 506,03 \$ (taxes incluses);

Lot E : P. et N. Lamoureux ltée au montant de 6 993,35 \$ (taxes incluses).

étant les plus basses soumissions reçues conformes.

Les documents d'appel d'offres, les soumissions et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0451/05/19 Location de véhicules de service
(Appel d'offres no DR19-PUB-045)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que soient retenues les soumissions suivantes :

Lot A : Location Hébert 2000 ltée au montant de 14 362,68 \$ (taxes incluses), pour un mandat de 3 ans;

Lot B : Location Hébert 2000 ltée au montant de 14 859,36 \$ (taxes incluses), pour un mandat de 3 ans;

Lot C : Location Sauvageau inc. au montant de 61 189,71 \$ (taxes incluses), pour un mandat de 3 ans;

- Lot D : Location Sauvageau inc. au montant de 98 648,55 \$ (taxes incluses), pour un mandat de 3 ans;
- Lot E : Location Sauvageau inc. au montant de 14 817,99 \$ (taxes incluses), pour un mandat de 3 ans;
- Lot F : Location Sauvageau inc. au montant de 43 874,46 \$ (taxes incluses), pour un mandat de 3 ans,

étant les plus basses soumissions reçues conformes.

Les documents d'appel d'offres, les soumissions et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0452/05/19 Fourniture de mélange bitumineux
(Appel d'offres no DR19-PUB-046)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que soient retenues les soumissions suivantes :

Lot A : Sintra inc. au montant de 193 923,73 \$ (taxes incluses);

Lot B : Sintra inc. au montant de 288 552,76 \$ (taxes incluses);

Lot C : Asphalte Drummond inc. au montant de 297 282,23 \$ (taxes incluses),

étant les plus basses soumissions reçues conformes.

Les documents d'appel d'offres, les soumissions et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0453/05/19 Travaux d'assainissement et de désinfection
(Appel d'offres no DR18-PUB-092)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la soumission de la compagnie Deshaies & Raymond inc. au montant de 205 669,50 \$ (avant taxes) pour les travaux obligatoires ainsi que les travaux optionnels prévus à l'item Op-01 soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0454/05/19 **Rejet des soumissions - Réfection de pavage suite aux interventions lors de fuite d’eau de l’hiver 2018-2019**
(Appel d'offres no DR19-PUB-049)

Considérant que l'estimé de la Ville était de 106 000 \$ (taxes incluses);

Considérant que la plus basse soumission reçue conforme était de 200 624,59 \$ (taxes incluses);

Considérant que ceci équivaut à une augmentation d'environ 89 %;

sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la Ville de Drummondville rejette les soumissions reçues, étant donné que les montants des soumissions reçues sont trop élevés en comparaison à l’estimé de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0455/05/19 **Approbation des critères de sélection - Gestion du programme d'aide aux employés (P.A.E.)**
(Appel d'offres no DR19-PUB-020)

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d’une firme de professionnels relativement à la gestion du programme d'aide aux employés (P.A.E.), et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville		Appel d’offres : DR19-PUB-020				
		Numéro de projet : _____				
Titre : Gestion du programme d'aide aux employés (P.A.E.)						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fourn. A	Fourn. B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 La firme : expérience et expertise de la firme dans la gestion de programmes d'aide aux employés (P.A.E.).	30					
2.0 Compétence des ressources proposées : Expérience du responsable du P.A.E. proposé.	20					
3.0 Compétence des ressources proposées: Composition et expérience des ressources proposées, incluant les professionnels intervenants.	20					
4.0 Méthodologie : Compréhension du mandat, des enjeux et méthodologie proposée.	30					
Pointage total intérimaire :	100	/100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes						

PARTIE 2					
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fourn. A	Fourn. B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)					
Établissement du pointage final : (application de la formule) : (pointage intérimaire +50) x 10 000 Prix					
Rang et adjudicataire					
(signature)	(EN LETTRES MOULÉES)				

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0456/05/19

Approbation des critères de sélection - Services professionnels - Implantation d'un système évolutif de gestion de relation client hébergé en mode infonuagique
(Appel d'offres no DR19-PUB-053)

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d’une firme de professionnels relativement aux services professionnels - Implantation d'un système évolutif de gestion de relation client hébergé en mode infonuagique, et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville		Appel d'offres : DR19-PUB-053				
		Numéro de projet : PROJ-19-101				
Titre : Services professionnels - Implantation d'un système évolutif de gestion de relation client hébergé en mode infonuagique						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fourn. A	Fourn. B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 Compatibilité fonctionnelle	25					
2.0 Compatibilité non fonctionnelle	15					
3.0 Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	20					
4.0 Qualifications et expérience du chargé de projet et de l'équipe de travail technique	15					
5.0 Disponibilité et expérience de l'équipe de soutien continu et technique.	5					
6.0 Entrevue et démonstration du système (professionnalisme, convivialité des écrans, communication, méthodologie)	20					
Pointage total intérimaire :	100	/100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes						

PARTIE 2					
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fourn. A	Fourn. B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)					
Établissement du pointage final : (application de la formule) : (pointage intérimaire +0) x 10 000 Prix					
Rang et adjudicataire					
(signature)			(EN LETTRES MOULÉES)		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0457/05/19 Adoption de la nouvelle structure du Service des finances, division taxation et perception

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte la nouvelle structure du Service des finances, division taxation et perception et qu’elle procède à la transformation des postes de commis caissier et de commis à la perception en deux postes d’agent à la taxation et à la perception en plus d’abolir un poste de préposé à l’administration.

Il est également résolu de procéder à la nomination, aux postes d’agentes à la taxation et à la perception de :

Madame Karine Bellavance, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 460, échelon 4-5 ans;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Aucune période de probation ne sera observée;
- Date d’entrée en fonction : 7 mai 2019.

Et madame Stéphanie Boisvert, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 460, échelon 5 ans et plus;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Aucune période de probation ne sera observée;
- Date d’entrée en fonction : 7 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0458/05/19 Signature de la lettre d'entente no 2019-02-BLANC à intervenir avec le syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville (CSN)

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente no 2019-02-BLANC à intervenir avec le syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville (CSN).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0459/05/19 Signature de la lettre d'entente BLEU-2019-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5223

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente BLEU-2019-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5223.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0460/05/19 Signature de la lettre d'entente BLEU-2019-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5223

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente BLEU-2019-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5223.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0461/05/19 Embauche de madame Patricia Dunn au poste cadre permanent de coordonnatrice au Service des communications, division expérience citoyen

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de madame Patricia Dunn au poste cadre permanent de coordonnatrice au Service des communications, division expérience citoyen, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-8, échelon F;
- Autres conditions : Deux (2) semaines de vacances en 2019 et autres conditions conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Le tout sujet à une période probatoire de six (6) mois consécutifs;
- Date d'entrée en fonction : 7 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0462/05/19 Nomination de monsieur Luc Perreault au poste permanent d'agent de soutien technique au Service des finances, division de l'informatique

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Luc Perreault au poste permanent d'agent de soutien technique au Service des finances, division de l'informatique, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 460;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sans période de probation puisqu'il effectue les tâches depuis le mois de mai 2018;
- Date d'entrée en fonction : À déterminer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0463/05/19 Nomination de madame Joanne Williamson au poste permanent de secrétaire principale et préposée à la paie au Service des ressources humaines

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de madame Joanne Williamson au poste permanent de secrétaire principale et préposée à la paie au Service des ressources humaines, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 400, échelon 0-1 an;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Date d'entrée en fonction : À déterminer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0464/05/19 Nomination de monsieur Raoul Maboundou au poste permanent d'opérateur à l'usine de traitement d'eau (UTE) au Service de l'ingénierie

Sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Raoul Maboundou au poste permanent d'opérateur à l'usine de traitement d'eau (UTE) au Service de l'ingénierie, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 520;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;

- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs et sous réserve que la période de probation de monsieur Louis St-Pierre soit concluante;
- Date d'entrée en fonction : À déterminer par le chef de division eau potable et eaux usées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0465/05/19 Abolition d'un poste permanent d'ouvrier au Service des travaux publics

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'abolition d'un poste permanent d'ouvrier au Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0466/05/19 Création d'un poste permanent de manutentionnaire au Service des travaux publics

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la création d'un poste permanent de manutentionnaire au Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0467/05/19 Renouvellement du Programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC) auprès de Services Canada pour une durée de cinq ans pour le personnel cadre et de soutien

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le renouvellement du Programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC) auprès de Services Canada pour une durée de cinq ans pour le personnel cadre et de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0468/05/19 Signature d'un acte de cession à intervenir avec Gestion Sawland inc. relativement à l'immeuble portant le numéro de lot 3 920 910 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond (CV19-3349)

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un acte de cession à intervenir avec Gestion Sawland inc. relativement à l'immeuble portant le no de lot 3 920 910 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0469/05/19 Résolution modifiant le règlement d'emprunt no RV19-5068 (Quartier Saint-Joseph phase 2)

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la modification du règlement d'emprunt no RV19-5068, et ce, de la façon suivante :

1. le montant de l'emprunt du règlement est diminué à 988 500 \$ modifiant le titre du règlement;
2. le montant de la dépense est diminué à 988 500 \$ modifiant les articles 2 et 3 dudit règlement;
3. la cédule B du règlement est remplacée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Yves Grondin se retire pour le point suivant, car il travaille pour La Fabrique de la Paroisse Saint-François-d'Assise

0470/05/19 Signature du bail de location pour le stationnement Saint-Frédéric à intervenir avec La Fabrique de la Paroisse Saint-François-d'Assise (CV19-3231)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un bail de location à intervenir avec La Fabrique de la Paroisse Saint-François-d'Assise pour le stationnement Saint-Frédéric pour une période de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2028.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Yves Grondin reprend son siège

0471/05/19 Demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'aménagement d'un parcours de marche pour les aînés au centre-ville et autorisation de signature

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'aménagement d'un parcours de marche pour les aînés au centre-ville.

La Ville a pris connaissance du guide du programme et elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

La Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

La Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Il est également résolu que le directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents afférents au projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0472/05/19 Signature d'une entente à intervenir avec le Centre communautaire Saint-Pierre pour l'organisation de la Fête du Canada 2019 (2 000 \$) (CV19-3198)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que le directeur du Service des loisirs ou à défaut le directeur général adjoint Module services à la vie citoyenne soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente à intervenir avec le Centre communautaire Saint-Pierre pour l'organisation de la Fête du Canada 2019 pour un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0473/05/19 Signature d'un contrat de services à intervenir avec Réseau aquatique Drummondville pour la surveillance des piscines à ciel ouvert et de la plage municipale pour la saison estivale 2019 pour un montant de 328 924 \$ plus taxes applicables (CV19-3448)

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le directeur du Service des loisirs ou à défaut le directeur général adjoint Module services à la vie citoyenne soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un contrat de services à intervenir avec le Réseau aquatique Drummondville pour la surveillance des piscines à ciel ouvert et de la plage municipale pour la saison estivale 2019 pour un montant de 328 924 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0474/05/19 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec le Village Québécois d'Antan inc. pour l'année 2019 pour un montant de 207 600 \$ (CV19-2979)

Sur proposition de monsieur Jean Charest

dûment appuyée par monsieur William Morales

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec le Village Québécois d'Antan inc.

Ladite entente prévoit une aide au fonctionnement de 207 600 \$ au Village Québécois d'Antan inc. pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0475/05/19 Versement d'une subvention à la Société d'histoire de Drummond dans le cadre de l'Entente de développement culturel triennale (EDC) 2019 au montant de 10 000 \$

Sur proposition de monsieur William Morales

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement d'une subvention à la Société d'histoire de Drummond dans le cadre de l'Entente de développement culturel triennale (EDC) 2019 au montant de 10 000 \$ et qu'un premier versement de 70 % soit effectué en début de projet et le 30 % restant soit conditionnel à l'approbation du bilan final d'activité de l'organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0476/05/19 Dépôt du rapport des travaux conformément aux conditions du Programme d'aide financière au développement des transports actifs afin d'obtenir la seconde partie de la subvention pour la construction de la piste cyclable longeant le boulevard Jean-De Brébeuf

Monsieur John Husk dépose le rapport des travaux conformément aux conditions du Programme d'aide financière au développement des transports actifs afin d'obtenir la seconde partie de la subvention pour la construction de la piste cyclable longeant le boulevard Jean-De Brébeuf.

0477/05/19 Résolution autorisant le décret de divers travaux relatifs au règlement d'emprunt no RV18-5022

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le décret de nouveaux travaux tels que détaillés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquels totalisent un montant de 50 000 \$ à être financé par le règlement d'emprunt no RV18-5022 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 19 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0478/05/19 Résolution autorisant le décret de divers travaux relatifs au règlement d'emprunt no RV19-5081

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le décret de nouveaux travaux tels que détaillés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquels totalisent un montant de 1 600 000 \$ à être financé par le règlement d'emprunt no RV19-5081 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0479/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie et la hauteur maximales d'une enseigne détachée directionnelle projetée au 1005 de la rue Rhéa

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de zéro virgule trois mètre carré (0,3 m²) à trois virgule deux mètres carrés (3,2 m²) la superficie maximale de l'enseigne directionnelle et d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à deux virgule six mètres (2,6 m) la hauteur maximale de l'enseigne directionnelle;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 435 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1005 de la rue Rhéa.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0480/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la profondeur minimale du lot projeté 6 308 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit sur la rue Raimbault

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de vingt-sept mètres (27 m) à vingt-trois virgule trois mètres (23,3 m) la profondeur minimale du lot projeté 6 308 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond;

et ce, suite à la subdivision du lot existant 3 427 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit sur la rue Raimbault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0481/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer la distance entre les lignes de terrain avant et la terrasse située en cour avant et en cour avant secondaire au 761 du boulevard Mercure

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l’avis du comité consultatif d’urbanisme dans le cadre d’une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU’UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- diminuer de trois mètres (3 m) à zéro virgule trois mètre (0,3 m) la distance minimale entre les lignes avant de terrain et la terrasse et autoriser la présence d’obstacles d’une hauteur supérieure à zéro virgule sept mètre (0,7 m) à l’intérieur du triangle de visibilité, soit le mobilier d’une terrasse (tables, chaises, parasols et tout item similaire);

et ce, pour l’immeuble situé sur le lot 3 427 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 761 du boulevard Mercure.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

0482/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer la hauteur minimale d'un bâtiment principal au 70 de la rue des Haubans

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l’avis du comité consultatif d’urbanisme dans le cadre d’une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU’UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- diminuer de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) à quatre virgule vingt-neuf mètres (4,29 m) la hauteur minimale du bâtiment principal;

et ce, sur le lot 3 896 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 70 de la rue des Haubans.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

0483/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer la hauteur minimale d'un bâtiment principal au 155 de la rue Bel-Air

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- diminuer de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) à quatre virgule vingt-neuf mètres (4,29 m) la hauteur minimale du bâtiment principal;

et ce, sur le lot 3 897 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 155 de la rue Bel-Air.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0484/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie totale maximale pour un garage privé isolé projeté et un abri d'auto existant au 250 de la rue Bolduc

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de cent mètres carrés (100 m²) à cent vingt-deux mètres carrés (122 m²) la superficie totale maximale pour un garage privé isolé projeté et un abri d'auto existant;

et ce, sur le lot 3 897 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 250 de la rue Bolduc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0485/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la largeur maximale permise d'une porte ouvrant sur un axe horizontal de type « porte de garage » sur la façade principale du bâtiment au 400 de la rue Heriot, local 3

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- permettre l'installation d'une porte ouvrant sur un axe horizontal de type « porte de garage » d'une largeur de deux virgule quatre-vingt-quinze mètres (2,95 m) sur la façade principale du bâtiment;

et ce, sur le lot 3 427 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 400 de la rue Heriot, local 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0486/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la largeur maximale d'une marquise et d'un perron attenants au bâtiment principal en cour avant au 30 de la rue Fleurent

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de deux mètres (2 m) à deux virgule quatre mètres (2,4 m) la largeur maximale d'une marquise et d'un perron attenants au bâtiment principal en cour avant du bâtiment principal;

et ce, sur le lot 3 426 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 30 de la rue Fleurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0487/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la marge avant maximale applicable au bâtiment principal projeté au 2 de la rue Descôteaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de neuf virgule neuf mètres (9,9 m) à vingt-quatre virgule cinq mètres (24,5 m) la marge avant maximale applicable à une habitation unifamiliale isolée projetée;

et ce, sur le lot 4 633 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 2 de la rue Descôteaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0488/05/19 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie maximale d'une enseigne détachée d'intérêt patrimonial au 1400 de la rue Jean-Berchmans-Michaud

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter d'un mètre carré (1 m²) à un virgule soixante-treize mètre carré (1,73 m²) la superficie maximale de l'enseigne détachée d'intérêt patrimonial;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 5 788 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1400 de la rue Jean-Berchmans-Michaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0489/05/19 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Acceptations - C.C.U. du 17 avril 2019)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
19.04.22	2585, rue Saint-Pierre	Modification de l’enseigne détachée du bâtiment
19.04.23	234, rue Heriot	Enseigne rattachée au bâtiment
19.04.24	514, rue Lindsay	Enseignes rattachées au bâtiment
19.04.25	1275, rue Dumaine	Rénovation extérieure du bâtiment et transformation du bâtiment accessoire
19.04.26	2430, avenue Camille-Dreyfus	Nouveau bâtiment
19.04.27	333, rue Janelle	Enseignes rattachées au bâtiment
19.04.28	2125, boul. Saint-Joseph	Rénovation extérieure du bâtiment
19.04.29	787-789, rue Saint-Pierre	Rénovation extérieure du bâtiment
19.04.31	584, rue Lindsay	Rénovation extérieure du bâtiment
19.04.32	1115-1125, boul. Saint-Joseph Ouest	Nouveau bâtiment et aménagement de terrain
19.04.33	655, rue Lindsay	Rénovation extérieure du bâtiment

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d’urbanisme tenu le 17 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0490/05/19 Officialisation du nom du développement domiciliaire
« Faubourg Celanese »**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande ayant pour objet d'officialiser le nom du développement « Faubourg Celanese »;

CONSIDÉRANT QUE le développement concerné par la demande est délimité par les rues Saint-Jean, Dumaine et Lalemant, ainsi que par la limite sud-ouest de l'ancienne compagnie Celanese et du site occupé par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite que le nom soit officialisé afin qu'il devienne un nom de référence pour la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'officialisation du nom du développement, les promoteurs souhaitent identifier ce développement résidentiel à l'entrée de ce dernier en respectant les normes qui seront prévues dans la réglementation d'urbanisme pour les portails d'entrée des développements domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés pour les voies de circulation actuelles et projetées sont en lien avec le nom adopté pour le développement;

CONSIDÉRANT QUE le plan en annexe de la présente résolution identifie l'emplacement et le nom du développement;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que les membres du conseil municipal nomment « Faubourg Celanese » le développement délimité par les rues Saint-Jean, Dumaine et Lalemant, ainsi que par la limite sud-ouest de l'ancienne compagnie Celanese et du site occupé par le Service des travaux publics, le tout tel qu'illustré sur le plan en annexe à titre indicatif et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0491/05/19 Annulation et relocalisation du nom d'un parc pour le développement domiciliaire « Le Vigneron »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande ayant pour objet d'annuler le nom d'un parc et de relocaliser le nom d'un second parc en raison d'une modification du positionnement des parcs à l'intérieur du développement domiciliaire « Le Vigneron »;

CONSIDÉRANT QU'une première portion E, la partie du développement située entre l'avenue du Vigneron et le Boisé-de-la-Marconi, ainsi qu'une autre portion localisée entre l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier et la rue Léger prévoyaient l'aménagement de deux parcs;

CONSIDÉRANT QUE suite à un réaménagement des rues et des parcs, le secteur comptera un seul parc qui sera ainsi plus grand et localisé au centre de ce secteur du développement;

CONSIDÉRANT QUE deux noms de parc avaient été choisis lors de la séance de la Commission de la Toponymie et de la Reconnaissance civique du 23 novembre 2011 et du conseil municipal du 5 décembre 2011, soit les parcs :

- des Saveurs-de-la-Bourgogne : en référence avec la thématique de la région de Bourgogne en France;
- des Vignobles-de-Bordeaux : en référence avec la thématique de la région de Bordeaux en France;

CONSIDÉRANT QU'un seul des deux noms doit être conservé;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec la localisation du parc, les membres privilégient que le nouveau parc central soit nommé « Parc des Vignobles-de-Bordeaux »;

CONSIDÉRANT QUE le plan en annexe de la présente résolution identifie l'emplacement et le nom du nouveau parc central;

sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que les membres du conseil municipal :

- abrogent le nom « Parc des Saveurs-de-la-Bourgogne »;
- nomment le nouveau parc situé sur la rue du Merlot « Parc des Vignobles-de-Bordeaux », soit le parc localisé sur le lot 6 179 151 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, en référence avec la thématique de la région de Bordeaux en France;

le tout tel qu'illustré sur le plan en annexe à titre indicatif et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0492/05/19 Relocalisation de la dénomination de certaines voies de circulation en raison d'une modification du tracé des rues pour le développement domiciliaire « Le Domaine du Centre »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande ayant pour objet de relocaliser le nom attribué de certaines voies de circulation en raison d'une modification du tracé des rues localisées sur une partie des lots 3 895 938, 3 895 950 et 4 741 742 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le développement domiciliaire concerné est délimité par le parc Boisbriand-Central au sud-est et au sud-ouest ainsi que par des terrains non développés au nord-est et au nord-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la thématique déjà choisie pour la dénomination des voies de circulation du secteur est l'astre solaire;

CONSIDÉRANT QUE les noms suivants ont été approuvés lors de la séance de la Commission de la Toponymie et de la Reconnaissance civique du 23 janvier 2013 et au conseil municipal du 4 février 2013 :

- allée du Crépuscule : en référence à la lueur qui précède le lever du soleil;
- allée du Solstice : en référence à chacune des deux époques où le soleil atteint son plus grand éloignement angulaire du plan de l'équateur.

CONSIDÉRANT QUE le tracé actuel des rues a été modifié en raison de la modification de l'aire de conservation des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE deux noms doivent ainsi être relocalisés en fonction des nouveaux tracés de voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le plan en annexe de la présente résolution identifie le nouvel emplacement des noms des voies de circulation;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

Il est résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que les membres du conseil municipal modifient l'emplacement de deux voies de circulation projetées, soit les noms suivants :

- allée du Crépuscule : (voie de circulation localisée sur une partie des lots 3 895 938, 3 895 950 et 4 741 742 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond – déplacement de la dénomination par rapport à la précédente résolution) en référence à la lueur qui précède le lever du soleil;
- allée du Solstice : (voie de circulation localisée sur une partie des lots 3 895 938, 3 895 950 et 4 741 742 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond) en référence à chacune des deux époques où le soleil atteint son plus grand éloignement angulaire du plan de l'équateur;

le tout tel qu'illustré sur le plan en annexe à titre indicatif et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0493/05/19 Dénomination de cinq nouvelles voies de circulation pour le développement domiciliaire « Norbert Grandmont »

ATTENDU QUE les membres du conseil prennent connaissance d'une demande ayant pour objet de dénommer cinq nouvelles voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dénomination s'inscrivent dans le contexte d'un nouveau développement dans le secteur du promoteur Norbert Grandmont;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du développement réalisera cinq nouvelles voies de circulation dans le cadre de la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les voies de circulation dans le secteur portent les noms suivants :

- rue Comeau;
- rue Éveline;
- rue Bouchette;
- rue Bélisle;
- rue Joël;
- rue Réal;
- rue Salaberry;
- rue de Venise;
- rue Lorraine;
- rue Jeannine;

CONSIDÉRANT QU'il a été recommandé par la Commission de Toponymie et de la Reconnaissance civique que les cinq nouvelles voies de circulation devront respecter le thème de l'histoire de l'ancienne ville de Saint-Nicéphore;

CONSIDÉRANT QUE les suggestions suivantes préparées par le Service de l'urbanisme sont présentées :

- **RUE A – rue Raymond** : la famille Raymond fait don d'un terrain pour la construction de l'Église.
Dans le parc de l'Église, il existe un écriteau expliquant l'histoire de la famille Raymond.

- **RUE B – rue Marie-Reine-Therrien** : en l’honneur de madame Marie-Reine-Therrien (14 avril 1916 – 28 décembre 1952), enseignante aux écoles de rang no 5 (1936-1937) et no 6 (1937-1938). Elle épouse monsieur Maurice Côté le 2 juillet 1938 à l’église Saint-Frédéric de Drummondville;
- **RUE C – rue Hugh-Finlay** : en l’honneur de monsieur Hugh Finlay, il découvre le canton en 1777. La cause de son arrêt ici est le contournement de la rivière autour d’un bout de terre connu sous le nom de Bec-du-Canard;
- **RUE D – rue Nicéphore-Lessard** : en l’honneur de monsieur Nicéphore Lessard (1879-1951), premier curé de la paroisse de Saint-Nicéphore nommée en son honneur;
La rue Lessard existe.
- **RUE E – rue Samuel-Torrance** : en l’honneur de monsieur Samuel Torrance, échevin (1860-1867) de la municipalité du township de Wickham.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec les propositions faites par le Service de l’urbanisme, à l’exception de la rue Nicéphore-Lessard, puisque la rue Lessard aurait déjà été nommée en l’honneur de monsieur Nicéphore Lessard;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission de Toponymie et de la Reconnaissance civique souhaitent des noms répondant aux critères habituels, soit :

- reflétant l’histoire de Drummondville;
- associés au thème du développement;
- ayant une prononciation et une orthographe aisées.

CONSIDÉRANT QU’aucune voie ni aucun parc ne sont identifiés selon les propositions suggérées sur le territoire de la Ville de Drummondville et des municipalités voisines;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

Il est dûment résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que les membres du conseil municipal :

⇒ dénomment :

- **RUE A – rue Raymond** : la famille Raymond fait don d’un terrain pour la construction de l’Église;
- **RUE B – rue Marie-Reine-Therrien** : en l’honneur de madame Marie-Reine-Therrien (14 avril 1916 – 28 décembre 1952), enseignante aux écoles de rang no 5 (1936-1937) et no 6 (1937-1938). Elle épouse monsieur Maurice Côté le 2 juillet 1938 à l’église Saint-Frédéric de Drummondville;
- **RUE C – rue Hugh-Finlay** : en l’honneur de monsieur Hugh Finlay, il découvre le canton en 1777. La cause de son arrêt ici est le contournement de la rivière autour d’un bout de terre connu sous le nom de Bec-du-Canard;
- **RUE E – rue Samuel-Torrance** : en l’honneur de monsieur Samuel Torrance, échevin (1860-1867) de la municipalité du township de Wickham;

⇒ refusent la dénomination suivante :

- **RUE D – rue Nicéphore-Lessard** : en l’honneur de monsieur Nicéphore Lessard (1879-1951), premier curé de la paroisse de Saint-Nicéphore nommée en son honneur,

le tout tel qu’illustré sur le plan en annexe à titre indicatif et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

0494/05/19 Participation de la Ville de Drummondville au programme Rénovation Québec de la Société d’habitation du Québec (SHQ) pour les années 2019-2020

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville participe au programme Rénovation Québec de la Société d’habitation du Québec (SHQ) pour les années 2019-2020 en y consacrant un montant de 600 000 \$ pour une enveloppe budgétaire totale disponible de 1 200 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0495/05/19 Dépôt du rapport trimestriel du Service de l’urbanisme - construction

Le conseiller Daniel Pelletier dépose le rapport trimestriel du Service de l’urbanisme et résume la situation de l’habitation pour les mois de janvier, février et mars 2019 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 2018.

0496/05/19 Avis de motion du règlement no RV19-5102 modifiant le règlement no 3500 afin d’élargir les critères d’admissibilité pour les vignettes de stationnement de nuit pour certaines rues et dépôt du projet de règlement

Le règlement a pour objet de modifier le règlement no 3500 relativement aux vignettes de stationnement de nuit. Toutes personnes résidant dans les limites de la Ville de Drummondville pourront dorénavant demander une vignette de stationnement de nuit pour les rues du Moulin, Poirier, de la Dominion, Scott et Rimbault

Avis est donné, par monsieur Yves Grondin, qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5102 modifiant le règlement no 3500 afin d’élargir les critères d’admissibilité pour les vignettes de stationnement de nuit pour certaines rues et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement no 3500 relativement aux vignettes de stationnement de nuit. Toutes personnes résidant dans les limites de la Ville de Drummondville pourront dorénavant demander une vignette de stationnement de nuit pour les rues du Moulin, Poirier, de la Dominion, Scott et Rimbault.

0497/05/19 Avis de motion du règlement no RV19-5103 modifiant le règlement de zonage no 4300 et visant le secteur de la rue André-C.-Hamel et dépôt du projet de règlement

Le règlement a pour objet d'autoriser la vente, la conception, la fabrication, l'installation et la réparation de systèmes hydrauliques et pneumatiques pour les secteurs industriels et mobiles à partir de la rue Canadien jusqu'à la rue Power dans le secteur de la rue André-C.-Hamel

Avis est donné, par madame Annick Bellavance, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5103 modifiant le règlement de zonage no 4300 et visant le secteur de la rue André-C.-Hamel et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la vente, la conception, la fabrication, l'installation et la réparation de systèmes hydrauliques et pneumatiques pour les secteurs industriels et mobiles à partir de la rue Canadien jusqu'à la rue Power dans le secteur de la rue André-C.-Hamel.

0498/05/19 Avis de motion du règlement no RV19-5104 décrétant un emprunt pour la réhabilitation de conduites et dépôt du projet de règlement

Le règlement a pour objet de décréter des travaux pour la réhabilitation structurale sans tranchée de conduites d'eau potable pour diverses rues et un emprunt de 5 200 000 \$. Ce projet fait l'objet d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

Avis est donné, par monsieur John Husk, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5104 décrétant un emprunt pour la réhabilitation de conduites et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux pour la réhabilitation structurale sans tranchée de conduites d'eau potable pour diverses rues et un emprunt de 5 200 000 \$.

**0499/05/19 Adoption du projet de règlement no RV19-5103
(secteur de la rue André-C.-Hamel)**

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que le projet de règlement no RV19-5103 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone industrielle I-373, de manière à y autoriser :
- à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage « 6425 Service de réparation et d'entretien de machines et de matériels d'usage commercial et industriel » faisant partie de la classe d'usages C-5 (commerce artériel lourd), selon certaines conditions d'implantation;
- l'usage spécifiquement permis « 5598 Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde » faisant partie de la classe d'usages C 5 (commerce artériel lourd) à titre d'usage accessoire à l'usage sous restriction « 6441 Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds (excluant les autobus) »;

La zone industrielle I-373 est située, de façon approximative, entre l'arrière des propriétés situées du côté sud-ouest du boulevard Lemire et de la rue Rocheleau, et ce, à partir de la rue Canadien jusqu'à la rue Power dans le secteur de la rue André-C.-Hamel.

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0500/05/19 Adoption du second projet de règlement no RV19-5098 afin d'autoriser un chenil à certaines conditions d'implantation dans le secteur de la route Caya, pour le tronçon compris entre l'autoroute Joseph-Armand Bombardier et le chemin Tourville

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de règlement no RV19-5098 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser à l'intérieur de la zone agricole A-5707, en plus des usages actuellement permis, l'usage sous restriction « 8197.1 Chenil » **selon certaines conditions.**

La zone agricole A-5707 est délimitée, de façon approximative, par l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier, une limite parallèle à la route Caya située à une distance d'environ 1 300 mètres vers le nord-ouest et une seconde limite située à une distance d'environ 1 053 mètres vers le sud-est, ainsi que par le chemin Tourville.

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0501/05/19 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale au 115 de la rue Fernet

Considérant le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 6 mars 2019;

Considérant l'adoption d'un premier projet de résolution;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que le second projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, et qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition à ce contraire du règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

La construction d'une habitation unifamiliale isolée est autorisée, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire du règlement de zonage relative aux conditions suivantes :

- d'augmenter de huit virgule soixante-douze mètres (8,72 m) à vingt et un mètres (21 m) la marge avant maximale du bâtiment projeté;
- d'augmenter de six virgule zéro un mètres (6,01 m) à huit virgule neuf mètres (8,9 m) la hauteur maximale du bâtiment projeté;
- d'augmenter de deux mètres (2 m) à quatre virgule six mètres (4,6 m) la différence de hauteur maximale entre le bâtiment projeté et le bâtiment voisin le plus bas existant;
- de diminuer de sept virgule trois mètres (7,3 m) à six mètres (6 m) la largeur minimale du bâtiment projeté;
- d'autoriser que la façade principale du bâtiment principal projeté ne comporte pas d'issue ouvrant sur un axe vertical et aménagée au rez-de-chaussée dudit bâtiment;
- de diminuer d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à zéro mètre (0 m) la distance minimale entre la remise et le bâtiment principal;
- d'augmenter de trois mètres (3 m) à six virgule cinq mètres (6,5 m) l'empiètement maximal du stationnement dans la partie de la cour avant faisant face au bâtiment projeté.

Le tout tel que montré sur le plan ci-joint à l'annexe « I » faisant partie intégrante du présent second projet de résolution.

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0502/05/19 Adoption du règlement no RV19-5095 qui a pour objet d'ajuster les dispositions réglementaires relatives aux terrasses destinées aux résidents, aux employés et à la clientèle des restaurants afin de permettre leur implantation et leur aménagement au sol, aux étages et sur le toit

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0411/4/19 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le maire mentionne que le règlement a pour objet d'ajuster les dispositions réglementaires relatives aux terrasses destinées aux résidents, aux employés et à la clientèle des restaurants afin de permettre leur implantation et leur aménagement au sol, aux étages et sur le toit;

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV19-5095 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les dispositions réglementaires relatives aux terrasses, et ce, pour tous les groupes « Habitation (H) », « Commerce (C) », « Industrie (I) » et « Communautaire et d'utilité publique (P) » face à leurs nouvelles utilisations.

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0503/05/19 Adoption du règlement no RV19-5096 qui a pour objet d'apporter des ajustements à la réglementation concernant le positionnement des entrées électriques rattachées et détachées d'un bâtiment et les exigences d'aménagement s'y rapportant

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0407/4/19 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le maire mentionne que le règlement a pour objet d'apporter des ajustements à la réglementation concernant le positionnement des entrées électriques rattachées et détachées d'un bâtiment et les exigences d'aménagement s'y rapportant;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que le règlement no RV19-5096 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'ajuster les dispositions réglementaires relatives aux endroits sur le bâtiment principal où il est autorisé d'installer une entrée électrique selon le secteur, et ce, pour les groupes « Habitation (H) », « Commerce (C) » et « Communautaire et d'utilité publique (P) ».

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0504/05/19 Adoption du règlement no RV19-5100 modifiant l'article 581 du règlement no 3500 afin de décréter le bureau d'accueil de l'hôtel de ville comme étant le lieu où le pictogramme nécessaire à l'interdiction du dépôt d'articles publicitaires est rendu accessible

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0409/4/19 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le maire mentionne que le règlement a pour objet de décréter le bureau d'accueil de l'hôtel de ville comme étant le lieu où le pictogramme nécessaire à l'interdiction du dépôt d'articles publicitaires est rendu accessible;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur John Husk,

il est résolu que le règlement no RV19-5100 modifiant l'article 581 du règlement no 3500 afin de décréter le bureau d'accueil de l'hôtel de ville comme étant le lieu où le pictogramme nécessaire à l'interdiction du dépôt d'articles publicitaires est rendu accessible,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0505/05/19 Adoption du règlement no RV19-5101 sur la gestion contractuelle

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0410/04/19 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le règlement no RV19-5101 établissant la nouvelle politique sur la gestion contractuelle,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information des membres du conseil

– Fête champêtre (Mme Stéphanie Lacoste)

Madame Stéphanie Lacoste invite la population à une fête champêtre qui se déroulera le 11 mai 2019 au Parc Woodyatt. Cette fête, sous la thématique des pirates, est un événement par excellence pour les familles. Pour plus d'information, elle mentionne que la population peut consulter le site internet de la Ville de Drummondville.

– Journée portes ouvertes à la caserne des pompiers (M. Jean Charest)

Le 5 mai 2019 avait lieu une journée portes ouvertes à la caserne des pompiers de la Ville organisée par le Service des incendies et Sécurité civile. De nombreux citoyens y ont participé où ils ont eu la chance d'en apprendre sur les métiers de ces professionnels.

Monsieur Jean Charest ainsi que tous les membres du conseil félicitent madame Marie-France Bergeron ainsi que tous ces collègues pour l'organisation de cet événement.

- Assise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) (M. Yves Grondin)
Monsieur Yves Grondin nous informe que les assises de l'Union des municipalités du Québec se déroulent cette semaine.

L'UMQ fête cette année son 100^e anniversaire de sa fondation. Monsieur Grondin mentionne qu'il est fier que notre maire, monsieur Alexandre Cusson en soit le président.

Monsieur Alexandre Cusson ajoute qu'il y a de plus en plus de membres, soit environ 1500 personnes, qui participeront aux assises à Québec cette semaine. Il mentionne que tous les membres du conseil y seront pour parler des enjeux Drummondvillois.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Prochaine assemblée du conseil : 21 mai 2019

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 21 mai 2019.

0506/05/19 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
sur proposition de monsieur Yves Grondin,
dûment appuyée par monsieur Jean Charest,
il est résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.

Liste des travaux à décréter

Règlement : RV18-5022

Date: 18-mars-19

# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant au PTI 2019
Tableau des projets du service des Travaux publics pour 2019			
19-401		RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX PUBLICS	
		Construction de trottoirs et bordures	
	301-1	Réfection de trottoirs et/ou bordures	300 000 \$
	301-2	Bande franchissable îlot rue du Boissellier	9 000 \$
	301-3	Aménagement intersection Birtz-Valois et Pinard	17 000 \$
	301-4	Îlot séparateur intersection rue Daniel / 108e avenue	24 000 \$
	301-5	Îlot séparateur intersection rue Saint-Aimé / 110e avenue	14 000 \$
	302	Pavage en régie	250 000 \$
	303	Correction accotement rue Gagnon (accumulation d'eau)	22 000 \$
	304	Mise à jour des systèmes de contrôle de feux de circulation	50 000 \$
	305	Mise à jour des feux de circulation Saint-Joseph / Goupil (à coordonner avec réfection)	184 000 \$
	306	Éclairage de rues (demande en ajout d'éclairage)	65 000 \$
	307	Mise à niveau de l'éclairage de la rue Jean-Berchman-Michaud	21 000 \$
	308	Ajout éclairage sous le pont de la Traverse pour piste cyclable	25 000 \$
	309	Éclairage divers secteurs bâtis ayant seulement de l'éclairage privé (Volière phase 2)	138 000 \$
	310	Mise en place de mesures d'apaisement de circulation	100 000 \$
	311	Bande cyclable Notre-Dame (de St-Jean à Sint-Alfred)	40 000 \$
	312	Compteur avec affichage pour vélo (coin des Forges- Saint-Joseph- Vélosympathique)	30 000 \$
	313	Stations de réparation pour vélo (2 en lien avec Vélosympathique)	15 000 \$
	314	Remplacement de parcomètres au centre-ville (85 parcomètres)	51 000 \$
	315	Inspection des ponts et passerelles (2 ponts et ± 10 passerelles)	165 000 \$
	316	Comptages routiers	50 000 \$
	317	Plan de mobilité durable (orientation 4 -actions 4.1 et 4.2)	60 000 \$
	318	Projet d'uniformisation de l'affichage	181 000 \$
	319	Réfection de chambre de vanne	25 000 \$
	320	Réfection et nettoyage de fossé	100 000 \$
	321	Réfection des ateliers municipaux (cafétéria, vestiaires, salle mesure d'urgence secondaire plan maintient)	1 320 650 \$
	322	Réfection de l'entrepôt ateliers municipaux (toiture et isolation)	275 000 \$
	323	Honoraire professionnels - réaménagement caserne 3 St-Nicéphore	58 000 \$
		GRAND TOTAL	3 589 650 \$

Tableau des projets du service d'ingénierie pour le règlement parapluie 2019

# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant prévu au règlement
19-401		INFRASTRUCTURES	
		<u>Réfection de pavage et de services connexes</u>	
	401-1	Ch. Du Golf Ouest (entre des Chataigniers et Clémenceau)	1 200 000 \$
	401-2	Rue Provencher (entre blvd Lemire et 25e Avenue)	500 000 \$
	401-3	Boul Saint-Joseph (entre Celanese et Jean-de-Brébeuf)	3 000 000 \$
		Sous - total	4 700 000 \$
19-401		<u>Travaux d'infrastructures souterraines</u>	
	600	Séparation de réseau secteur du Golf - Plans et devis / demande de CA	100 000 \$
		Sous - total	100 000 \$
		Total section INFRASTRUCTURES	4 800 000 \$
19- 401		EAU POTABLE ET EAUX USÉES	
		USINE DE FILTRATION ET D'ÉPURATION	
	601	Enlèvement de la moisissure à l'UTE	190 000 \$
	602	Réfection des composantes de l'entrée électrique UTE	
	602-1	Étude préliminaire	10 000 \$
	602-2	Plans et devis	20 000 \$
	602-3	Câblage sous-terrain - sous-station	215 000 \$
	602-4	Réfection entrée 600 V	30 000 \$
	602-5	Réfection des 2 transferts-switch normal-urgence	25 000 \$
	602-6	Réfection des disjoncteurs des génératrices	10 000 \$
	602-7	Réfection banque de condensateurs UTE	20 000 \$
	602-8	Décontamination BPC	60 000 \$
	603	Mise au normes fluorures édifice municipal St-Joachim - Étude préliminaire	6 000 \$
	604	Toxicité et réduction des concentrations en azote - Essai pilote de réduction d'azote	25 000 \$
		Sous-total	611 000 \$
19-401		RÉSEAU D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	
	605	Étude de faisabilité- Suppression du secteur Marconi - Honoraires professionnels	15 000 \$
		Sous-total	15 000 \$

# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant prévu au règlement
19-401		RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL	
	606	Construction d'un égout pluvial -23e avenue	
	606-1	Servitude / Achat de terrains	20 000 \$
	606-2	Plans et devis, surveillance	20 000 \$
		Sous-total	40 000 \$
19-401		COMPTEURS D'EAU	
	607	Remplacement de 787 compteurs d'eau désuets dans les industries et commerces	215 000 \$
		Sous-total	215 000 \$
19-401		MESURES DE MITIGATION DES RISQUES DE REFOULEMENT (Action 13.5 - Planification stratégique)	
	608	Travaux d'isolement du réseau pluvial, rue des Huarts (Clapets, vannes etc.)	60 000 \$
	609	Secteur du Golf (construction de trop-plein combiné vers sanitaire)	
	609-1	Boulevard des Pins	20 000 \$
	609-2	Imtersection Newton - des Peupliers	15 000 \$
	610	Secteur des rues Turcotte et Chassé Construction d'un bassin de rétention	
	610-1	Étude de faisabilité	20 000 \$
	610-2	Plans- devis - travaux	100 000 \$
		Sous-total	215 000 \$
19-401		PLANS DIRECTEURS	
	611	Bassin sanitaire #10 (régulateur Mercure) en lien avec la vulnérabilité de la prise d'eau potable	20 000 \$
		Sous-total	20 000 \$
19-401		MODÉLISATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS	
	612	Secteur résidentiel combiné St-Jean-Baptiste	15 000 \$
		Sous-total	15 000 \$
19-401		REMPLACEMENT DE PONCEAUX	
	613	Remplacement d'un ponceau rang Saint-Jean-Baptiste (plans, devis, travaux et surveillance)	145 000 \$
	614	Remplacement d'un ponceau rue St-Pierre / Autoroute 55 et stabilisation cours d'eau honoraires professionnels	178 000 \$
	615	Remplacement d'un ponceau rue Fleury (plan, devis, travaux et surveillance)	215 000 \$
		Sous-total	538 000 \$

# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant prévu au règlement
19-401	UTE	TRAVAUX NON RÉCURRENTS UTE	
	616	Puces UTE et UPS salle de contrôle système sécurité	20 000 \$
	617	Achat UPS salle de contrôle	5 000 \$
	618	Achat seconde tablette tournée UTE	5 000 \$
	619	Ménage salle des serveurs	12 000 \$
	620	Débimètre "clamp-on" sortie 18 po. UTE	15 000 \$
		Sous-total	57 000 \$
19-401		COMPTEURS MUNICIPAUX ET RÉSEAU D'AQUEDUC	
	621	Place Ouellet	20 000 \$
		Sous-total	20 000 \$
19-401		OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	
	622	Intégration des rapports d'étapes 1 et 2 + présentation aux services impliqués	10 000 \$
		Sous-total	10 000 \$
19-401	UTEU	TRAVAUX NON RÉCURRENTS UTEU	
	623	Enlèvement ancien réservoir sous terrain génératrice	5 000 \$
	624	Soudeuse au plasma	10 000 \$
	625	5S Ateliers	15 000 \$
	626	Travaux de peinture UTEU	10 000 \$
	627	Inspection et entretien sous-station électrique extérieure 25 000 V	25 000 \$
		Sous-total	65 000 \$
19-401		POSTES DE POMPAGE	
	628	Projet communication Plage-Marconi-Giroux vers Wonderware	20 000 \$
	629	Station Mercure - Accès regard purgeur modification chambre	10 000 \$
	630	PP St-Roch - Toiture	15 000 \$
	631	Standardisation sécurité bâtiments (Daniel-Lallement-Sigouin-du Sauvignon-Lemire-PPR)	12 000 \$
	632	Communication cellulaire puits sec (Marchand-Pépin)	5 000 \$
	633	Gestion des odeurs VQA (Bâtiment+étude des gaz+système+média)	30 000 \$
		Sous-total	92 000 \$

# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant prévu au règlement
19-401		SUIVI DU RÉSEAU D'ÉGOUT	
	634	Achat matériel étude de bassins	3 000 \$
	635	Suivi du secteur St-Jean-Baptiste	20 000 \$
	636	Ajouts de sondes pour réduction temps suivi réseau, régulateurs et déversoirs	50 000 \$
		Sous-total	73 000 \$
19-401		BASSINS DE RÉTENTION	
	637	Vidange bassin de rétention Paul-Lejeune	35 000 \$
		Sous-total	35 000 \$
19-401		OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	
	638	Suivi des surverses - Rapport étude vulnérabilité prise d'eau potable	15 000 \$
	639	Modification pour conformité incendie bâtiment	6 000 \$
		Sous-total	21 000 \$
19-401		Piscine woodyatt	
	640	Honoraires professionnels	50 000 \$
		Sous-total	50 000 \$
		Total section EAU POTABLE ET EAUX USÉES	2 092 000 \$
19-401		PROJETS SPÉCIAUX	
19-401		PARCS INDUSTRIELS	
	402	Parc industriel St-Nicéphore - Renforcement infrastructures de service	2 300 000 \$
	405	Nouveau parc industriel - Mandat d'assistance stratégique au développement d'un nouveau parc industriel	105 000 \$
		Total section PROJETS SPÉCIAUX	2 405 000 \$
		Grand total des projets	12 886 650 \$

Liste des travaux à décréter

Règlement : RV19-5081

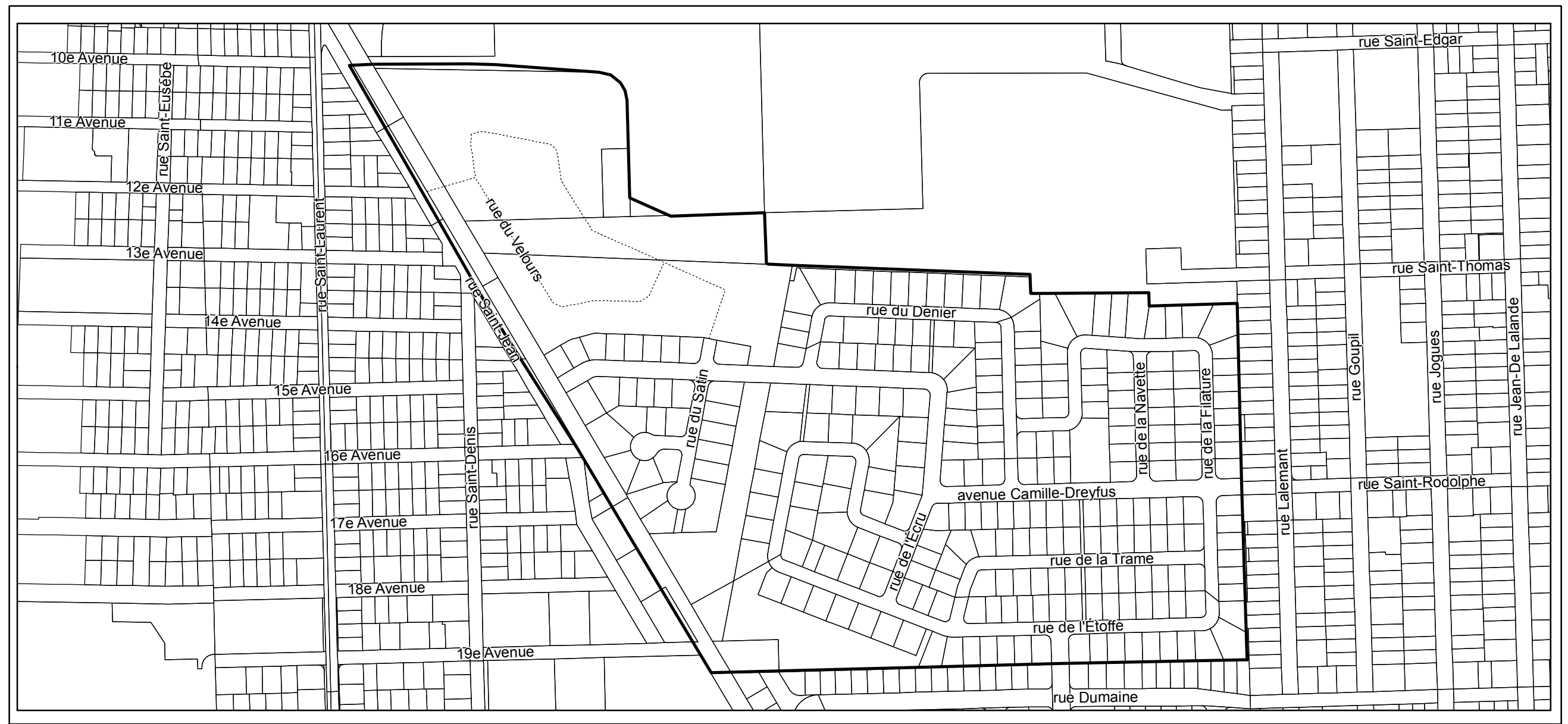
Date: 26-avr-19

# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant prévu au règlement
19-401		PROJETS SPÉCIAUX	Montant au PTI
		PARCS INDUSTRIELS	2 019
	403	Parc industriel St-Nicéphore - Pavage incluant aménagement bassin rétention	686 144.00 \$
19-401		PROJETS PROMOTEURS	
	501	Rue Clair (PROM-227)	534 356.00 \$
	502	Rue Lionel-Giroux (PROM-211) entre Luneau et Cormier	226 500.00 \$
	503	Le Vigneron-Phase 9 et 11 (PROM-230)	93 269.00 \$
	504	Le Vigneron-Phase 18 (PROM-230)	20 474.00 \$
	505	Lionel-Giroux (PROM-226) entre J-Berchmans-Michaud et Luneau	39 257.00 \$
		Total section PROJETS SPÉCIAUX	913 856.00 \$
TOTAL :			1 600 000.00 \$

TOPONYMIE
DÉLIMITATION DU FAUBOURG CELANESE



 Faubourg Celanese



DOMAINE LE VIGNERON

ANNULATION D'UN PARC ET RELOCALISATION DU NOM



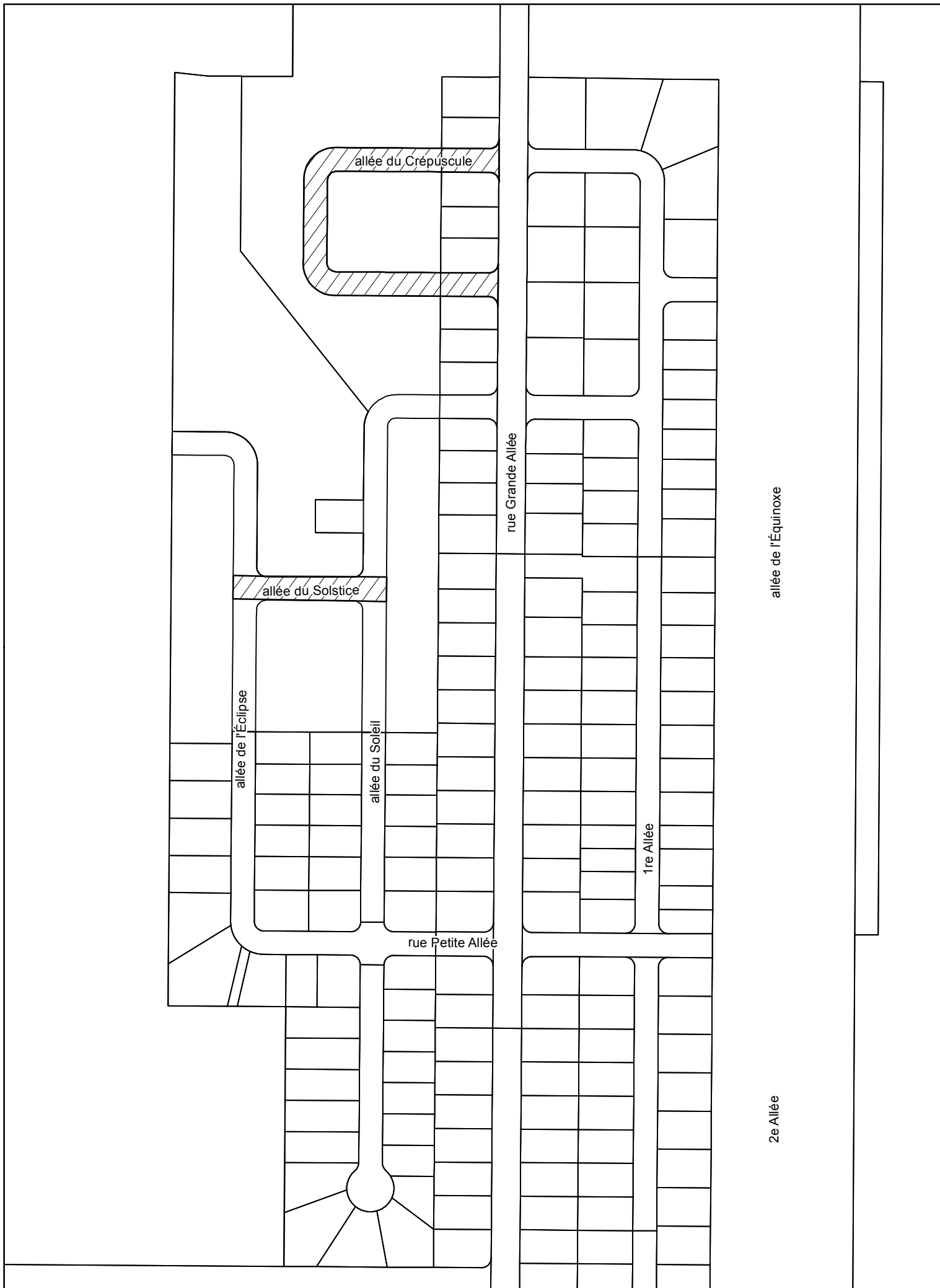
NOUVEAU PARC



ANNULATION DE PARC

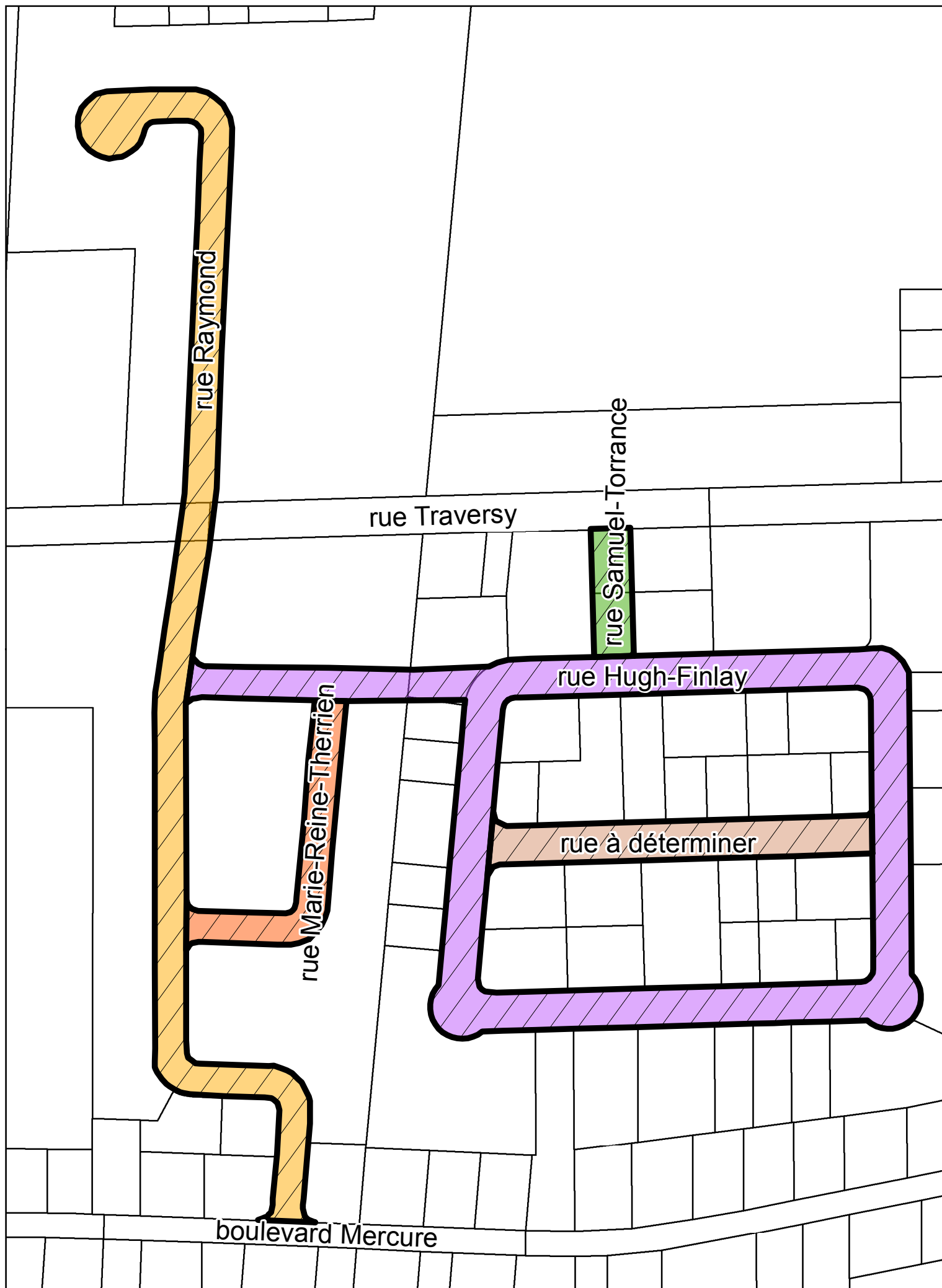
DOMAINE DU CENTRE

VOIE DE CIRCULATION À MODIFIER



VOIE DE CIRCULATION VISÉE

DÉVELOPPEMENT NORBERT GRANDMONT
VOIES DE CIRCULATION À DÉNOMMER

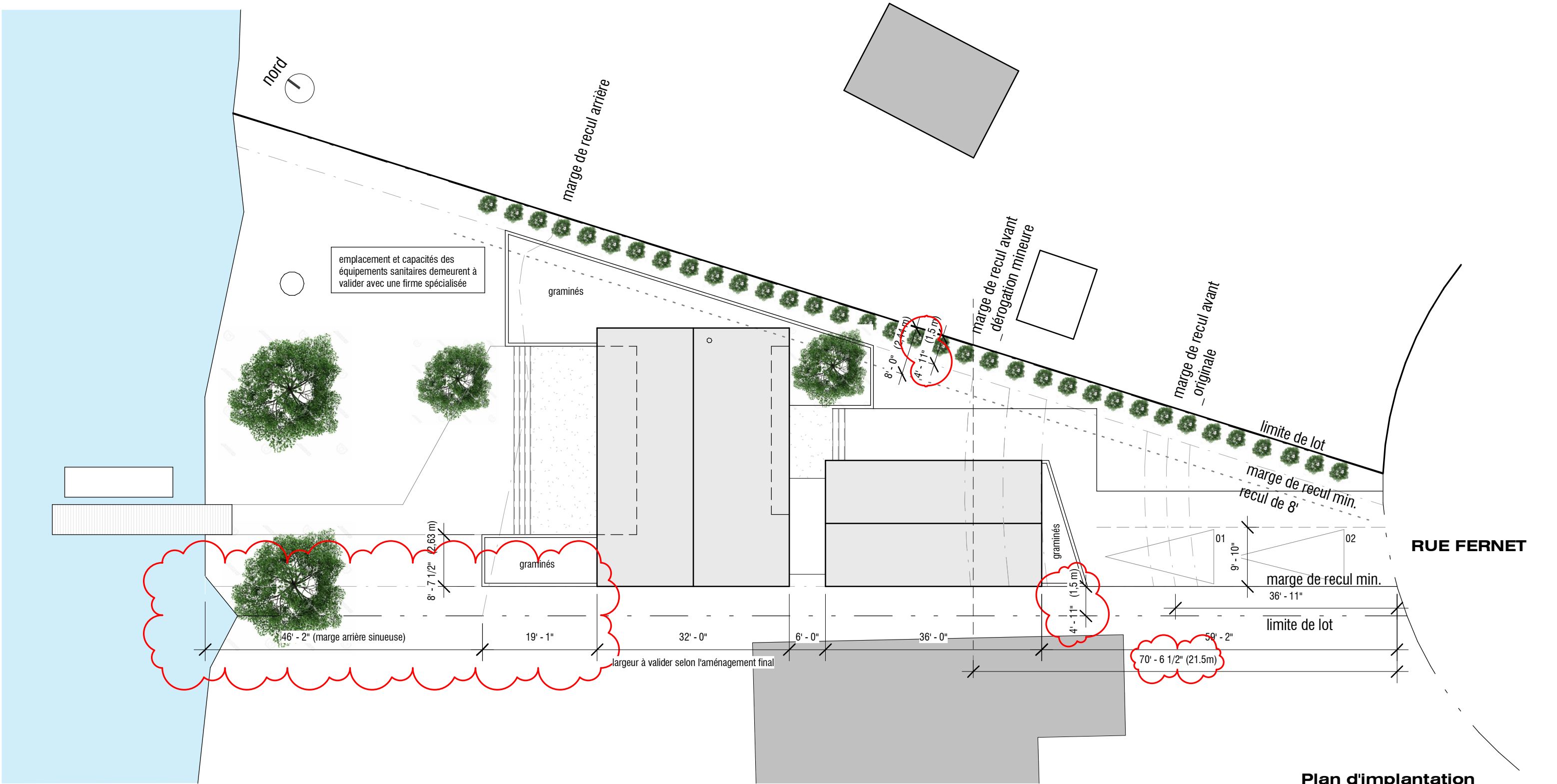


VOIE DE CIRCULATION VISÉE

MAISON RUE FERNET

115 rue fernet , drummondville | québec | j2a 1h3

ANNEXE 1



Plan d'implantation
1/16" = 1'0"